



**CONVENTION SUR
ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distr.
GENERAL

PNUE/CMS/Conf. 8.1 Add1
24 septembre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

HUITIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Nairobi, 20-25 novembre 2005
Point 5 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

on the move to
2010

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>1. Ouverture de la réunion Une cérémonie inaugurale officielle aura lieu le 20 novembre 2005 (de 16 à 18 heures), dont le programme sera publié séparément. La cérémonie inaugurale comprendra la présentation du prix de la meilleure thèse de doctorat sur la conservation des espèces migratoires parrainé par National Geographic Deutschland et Lufthansa.</p>	Cérémonie inaugurale Le programme sera distribué aux participants
<p>I. QUESTIONS D'INTRODUCTION</p>	
<p>2. Bienvenue et allocutions d'ouverture Le Président du Comité permanent de la CMS fera une déclaration liminaire et dirigera les affaires de la session jusqu'à l'élection des membres du Bureau (point 4 de l'ordre du jour). Des déclarations écrites seront diffusées et compilées pour être intégrées dans le rapport de la session.</p>	Les documents d'information seront mis en circulation
<p>3. Adoption des règles de procédure Il est envisagé de proposer pour adoption le même règlement intérieur que celui appliqué à la COP7 (Bonn, 2002), avec l'ajout d'une nouvelle règle proposée par le Secrétariat concernant la soumission de résolutions et de recommandations. L'attention sera appelée sur l'Article 14(2) concernant les droits de vote des Parties ayant un retard dans le versement de leur contribution, article qui sera strictement appliqué à la session actuelle, conformément à la décision de la Conférence des Parties. <i>Résultat escompté:</i> Adoption par la Conférence du règlement intérieur tel qu'amendé. Une mise à jour sur la situation concernant le paiement des arriérés par les Parties sera fournie, en relation avec l'exercice du droit de vote .</p>	PNUE/CMS/Conf. 8.4
<p>4. Election des membres du Bureau Conformément à l'Article 5 du règlement intérieur, les membres du Bureau ci-après seront élus: le Président de la Conférence ; Président du Comité plénier (qui sera également vice-président de la Conférence) et le Vice-président du Comité plénier. <i>Résultat escompté:</i> les trois principaux membres revêtant une charge de la Conférence seront élus par acclamation.</p>	
<p>5. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux La session est invitée à examiner l'ordre du jour provisoire et le calendrier, et à faire toute proposition d'amendement avant leur adoption. <i>Résultat escompté:</i> L'ordre du jour et le calendrier des travaux seront adoptés ainsi que les amendements décidés par la Conférence.</p>	PNUE/CMS/Conf. 8.1 PNUE/CMS/Conf. 8.1 Add 1 PNUE/CMS/Conf. 8.2

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>6. Etablissement du Comité des pouvoirs et des Comités des sessions La session est invitée à mettre en place officiellement le Comité plénier ouvert à tous, conformément à l'Article 23, et à mettre en place un comité de cinq membres, à composition linguistique et géographique appropriée, afin d'examiner les pouvoirs <i>originaux</i> des délégations officielles. La session pourra demander, si besoin est, d'établir d'autres comités de session (groupes de travail). Le bureau de la Conférence des Parties sera mis en place conformément à l'article 7. Résultat escompté: Le Comité des pouvoirs et les autres comités sont établis.</p>	.
<p>7. Admission des Observateurs La session est invitée à admettre comme observateurs les six conseillers scientifiques experts nommés par la Conférence des Parties, de même que les représentants des OIG et ONG internationales et nationales répondant aux critères prévus à l'Article VII, alinéa 9, de la Convention. Résultat escompté: La Conférence approuve la présence des observateurs.</p>	La liste des organisations désirant être admises sera lue par le Secrétariat.
II. REVUE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CMS	
<p>8. Rapports de la Convention et des Accords</p> <p>(a) <i>Secrétariat de la CMS</i> Le secrétariat introduira son rapport avec une présentation Power Point qui récapitulera les évolutions qui ont eu lieu dans le cadre de la CMS depuis la CdP7. Résultats escomptés: La Conférence prendra note du rapport du Secrétariat.</p> <p>(b) <i>Comité permanent</i> La Présidence du Comité permanent sera invitée à faire rapport sur les activités entreprises par le Comité permanent et ses membres au cours de la période triennale précédente, de même que sur les discussions du Comité lors de sa 27^{ème} réunion (avril 2005). Résultats escomptés: La Conférence prendra note du rapport oral de la Présidence du Comité permanent.</p> <p>(c) <i>Conseil scientifique</i> La Présidence du Conseil scientifique sera invitée à souligner les activités principales entreprises par le Conseil au cours de la période triennale précédente et de faire rapport sur les résultats de la 13^{ème} réunion du Conseil qui s'est tenue immédiatement avant la COP8., à l'aide d'une présentation PowerPoint. Résultats escomptés: La Conférence prendra note du rapport oral de la Présidence du Conseil scientifique.</p> <p>(d) <i>Accords/Mémoires d'accord (Article IV)</i> Les représentants des Accords de la CMS déjà conclus – Phoques de la Mer de Wadden, EUROBATS, ASCOBANS, AEWA, ACCOBAMS, ACAP, et IOSEA TM MdA – seront invités à faire une synthèse succincte de leur présentations écrites. Le Secrétariat fera brièvement rapport sur les développements concernant les Mémoires d'Accord lesquels bénéficient des services du Secrétariat (c.-à.-d. grue blanche de Sibérie; courlis à bec grêle, grande outarde; tortues marines de l'Afrique; cerf de Boukhara, et phragmate aquatique)</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 8.3</p> <p>PNUE/CMS/Inf. 8.6</p> <p>PNUE/CMS/Inf. 8.5</p> <p>PNUE/CMS/Inf. 8.4 (1,2,3,4)</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>9. Rapports des Etats</p> <p>(a) <i>Dépositaire</i> Le représentant du Dépositaire et du gouvernement hôte sera invité à faire rapport sur les activités relatives à l'accomplissement de ses fonctions comme dépositaire, notamment en ce qui concerne l'acceptation des instruments d'adhésion/ratification et la diffusion des textes officiels de la Convention. Résultats escomptés La Conférence prend note du rapport écrit du Dépositaire et du gouvernement hôte de la Convention.</p> <p>(b) <i>Etats Parties</i></p> <p>(i) <i>Synthèse des rapports des Parties</i> - La synthèse inclut les rapports à la CMS et les Accords associés soumis par les Parties entre 2003-2005. Elle charge aussi le Secrétariat de compiler les informations venant des Parties et de les actualiser avec les nouvelles informations qui seront fournies par les Parties. Résultat escompté: des recommandations sur la manière dont le travail se poursuivra dans l'avenir pour maximiser la valeur d'information des rapports des Parties et assurer une utile contribution à l'initiative pour les instruments liés à la biodiversité</p> <p>(ii) <i>Déclarations des nouvelles Parties ayant adhéré depuis septembre 2002</i> - Les Parties qui ont adhéré récemment à la Convention adresseront une déclaration à la Conférence</p> <p>(c) <i>Etats Non-Parties</i></p> <p>(i) <i>Annonce des nouvelles adhésions</i> - La présidence invitera les représentants des observateurs Non Parties à indiquer la position de leurs gouvernements concernant une adhésion à la CMS</p> <p>(ii) <i>Divers</i> - Les Etats Non-Parties désireux d'adresser un message à la Conférence prendront la parole</p>	<p>Déclaration à inclure dans le document d'information</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 8.5</p> <p>Déclarations à inclure dans les documents d'information</p>
<p>10. Rapports des Partenaires</p> <p>(a) <i>PNUE</i> Le représentant du Programme des Nations Unis pour l'environnement adressera une déclaration à la Conférence</p> <p>(b) <i>Groupe de Liaison "Biodiversité"</i> Un représentant du groupe de liaison "Biodiversité" (composé de représentants du secrétariat de la Convention sur les espèces migratoires, la Convention sur la biodiversité, la Convention de Ramsar, CITES et la Convention sur le patrimoine mondial) fera une déclaration en faveur de la concentration du groupe sur la coopération et les synergies entre les Conventions.</p> <p>(c) <i>Autres Organisations Intergouvernementales</i> La parole sera donnée aux autres OIG pour leurs déclarations.</p> <p>(d) <i>Société civile</i> La parole sera donnée aux ONG et autres partenaires pour leurs déclarations.</p>	<p>La déclaration sera distribuée à titre de document d'information</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>11. La CMS et les objectifs de 2010 sur la biodiversité Le Secrétariat rendra compte des évolutions concernant cette question depuis CdP 7. Le président du Conseil scientifique informera la Conférence des conclusions de ses délibérations sur cette question pendant sa 13^{ème} session. Résultat escompté: La CdP sera invitée à s'exprimer sur l'attention à accorder ultérieurement à cette question dans le cadre de la Convention, notamment sur les options en matière de développement des indicateurs destinés à évaluer la contribution de la CMS à l'atteinte de l'objectif de 2010 et de synergies avec d'autres cadres et entités.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 8.6 PNUE/CMS/Res.8.7</p>
<p>12. Plan stratégique de la CMS</p> <p>(a) <i>Résultat du Plan Stratégique 2000-2005</i> Le Secrétariat présentera une évaluation de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2000-2005. Résultat escompté: La Conférence sera invitée à commenter le rapport et à examiner les enseignements tirés, notamment en vue de finaliser et d'adopter le Plan Stratégique 2006-2011.</p> <p>(b) <i>Plan Stratégique 2006-2011</i> Le président du groupe de travail ouvert sur le plan stratégique rendra compte de son mandat et du travail effectué par le groupe précité. Le Secrétariat introduira alors le projet de Plan Stratégique et fournira à la Conférence un bref aperçu des principaux objectifs. Résultat escompté: La Conférence sera priée d'adopter le texte du Plan Stratégique pour la Convention sur les Espèces migratrices annexé à la résolution pertinente.</p> <p>(c) <i>Application à la CMS des Principes et Guides d'Addis Ababa sur l'utilisation durable de la biodiversité</i> Le Secrétariat donnera un bref aperçu des Principes et Guides d'Addis Abéba (AAPG) sur l'utilisation durable de la biodiversité, développée sous la CBD, puis adoptée par d'autres MEA, et donnera des détails sur leur pertinence pour la CMS. Résultat escompté: la Conférence sera priée d'adopter la résolution demandant aux Parties à la CMS d'utiliser les AAPG comme un cadre pertinent pour l'utilisation durable des éléments de la biodiversité en passant en revue les activités de la Convention et d'assurer qu'ils sont pleinement pris en compte comme oeuvre réalisée par la Convention développe et inviter le Secrétariat CMS à continuer en collaboration avec le Conseil Scientifique à explorer l'applicabilité des AAPG dans un contexte transfrontalier, les espèces migratoires traversant les juridictions nationales.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 8.7</p> <p>PNUE/CMS/Res. 8.2</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 8.8 PNUE/CMS/Res. 8.1</p>
<p>13. Mesures pour améliorer le statut de conservation des espèces de l'Annexe I Sous ce large point de l'ordre du jour, on s'attend à ce que la conférence se concentre sur des mesures de conservation pour l'Annexe I spécifique Espèces « Actions concertées »</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 8.9</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>(a) <i>Principaux Projets (Action Concertée)</i></p> <p>i. <i>Projet antilopes sahélo-sahariennes</i> Le Secrétariat présentera (i) une synthèse des dernières avancées faites dans la mise en oeuvre du projet sahélo-saharien et (ii) un rapport détaillé présenté au Comité scientifique sur l'action concertée afférente. Résultat escompté: la Conférence prendra note des rapports présentés, encouragera la mise en oeuvre ultérieure de l'Action concertée, en particulier en étendant le projet SSA-CMS/FFEM à l'intégralité de l'aire de répartition, invitera le Secrétariat à continuer à travailler étroitement avec le projet SSA WG, les États de l'aire de répartition et autres pays et organisations intéressés en vue de développer un Partenariat WSSD pour appuyer un Accord approprié.</p> <p>ii. <i>Projet grue de Sibérie</i> Un rapport sera présenté par l'International Crane Foundation sur le Projet Grue de Sibérie financé par GEF, contribution à l'action concertée CMS Grue de Sibérie. Résultat escompté: La Conférence prendra note du rapport.</p> <p>iii. <i>Projets additionnels potentiels</i></p> <p>(b) <i>Autres mesures de promotion de la conservation des espèces de l'Annexe I</i> Sous ce point de l'ordre du jour, la Conférence passera en revue les initiatives entreprises dans le cadre de la Convention en faveur des espèces de l'Annexe I désignées pour des actions concertées ainsi que l'action entreprise en vue de la mise en oeuvre des résolutions et recommandations de la Conférence des Parties, en particulier: Rés. 7.2 sur l'évaluation de l'impact; Rés. 7.4 sur l'électrocution des espèces migratoires; Rés 7.5 sur les éoliennes; Rés. 6.2. et Rec. 7.2 sur les prises incidents. Résultat escompté: On s'attend à ce que la Conférence examine les éventuelles propositions de désignation des espèces pour l'action concertée ainsi que d'autres questions éventuelles proposées par les Parties en rapport avec la conservation des espèces de l'Annexe I. Pendant la préparation de ce document, un projet de Résolution sur le Changement climatique et les Espèces migratoires a été soumis par le gouvernement du Royaume Uni.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 8.24</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 8.23</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 8.22</p> <p>PNUE /CMS/Res.8.13 PNUE/CMS/Res.8.14 Différentes résolutions</p>
<p>14. Mesures pour améliorer le statut de conservation des espèces de l'Annexe II Sous ce point de l'ordre du jour, l'on s'attend à ce que la Conférence examine les activités de conservations pour les espèces « Action concertée » de l'Annexe II et les interventions dans les champs thématiques transversaux (p. ex. prises par bateau, bruit, changement climatique).</p> <p>(a) <i>Revue des Accords déjà en vigueur</i> La Conférence est invitée à examiner les questions stratégiques sélectionnées en rapport avec l'Accord, y compris les implications budgétaires du service et de la coordination du MoU en vigueur, ainsi que les rapports des Accords formels Article IV avec la CMS. Résultat escompté: La CdP prend note de ces questions, prend les décisions budgétaires appropriées et fournit des lignes directrices, y compris la clarification des relations entre les Accords formels Article IV avec la CMS.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 8.9</p> <p>PNUE/CMS/ Res. 8. 4</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>(b) <i>Développement de nouveaux et futurs Accords</i> La Conférence est invitée à passer en revue les progrès faits pour développer de nouveaux Accords depuis la CdP7 et explorer le développement de nouveaux accords durant les trois prochaines années. Résultat escompté: La CdP prend note des progrès effectués dans le développement de nouveaux Accords, fournit des lignes directrices si cela est opportun et approuve les priorités/ressources pour le futur développement de l'Accord.</p> <p>i. <i>Accord sur l'outarde houbara asiatique:</i> Session pour conclure l'Accord et en signer l'Acte final: Session de négociation officielle des Etats de l'aire de répartition et Cérémonie de signature de l'Acte final</p> <p>ii. <i>Elephants ouest-africains:</i> Cérémonie de signature plénière et lancement</p> <p>iii. <i>Mémorandum d'accord sur l'antilope saïga :</i> Cérémonie de signature plénière et lancement</p> <p>iv. <i>Mémorandum d'accord sur les cétacés des Iles du Pacifique:</i> Eventuellement cérémonie de signature plénière</p> <p>(c) <i>Autres mesures de promotion de la conservation et de gestion durable des espèces de l'Annexe II</i> Une proposition du Conseil scientifique sur l'interprétation et l'application future du concept d'actions concertées pour les espèces de l'Annexe II sera présentée à la Conférence.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 8.10 PNUE /CMS/Rec.8.12 PNUE /CMS/Rec.8.14 PNUE /CMS/Rec.8.15 PNUE /CMS/Rec.8.16 PNUE /CMS/Rec.8.17 Diversas resoluciones</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 8.11</p>
<p>15. Plan de gestion de l'information de la CMS</p> <p>(a) <i>Revue GROMS (Global Register on Migratory Species)</i> La Conférence sera invitée à passer en revue les progrès faits dans les développements du GROMS et à examiner une proposition sur la poursuite de cette initiative. Résultat escompté: Accord sur l'avenir du Registre mondial des espèces migratoires, y compris la phase de finalisation et les considérations financières.</p> <p>(b) <i>Implémentation de la CMS / Système de gestion de l'information (IMS)</i> L'implémentation à ce jour des actions s'est traduite par le développement de la CMS/IMS. Ce système rassemble les informations fournies par les Parties à la CMS via leurs rapports nationaux ; le savoir généré au sein de la CMS et des autres Accords sur la biodiversité. Résultat escompté: La Conférence sera invitée à passer en revue la mise en œuvre, à ce jour, du système de gestion de l'information pour indiquer les priorités de la future mise en œuvre.</p> <p>(c) <i>Format des Rapports Nationaux</i> La Conférence sera invitée à commenter et à discuter, comme cela sera opportun, le format employé pour la préparation des Rapports nationaux, introduit sur une base d'essai avant la CdP7. Résultat escompté: La Conférence sera invitée à fournir ses rapports électroniquement et ce, sur une base continue, plutôt que dans un délai spécifique, ce qui facilite le processus de rapport et permet de garder à jour les informations disponibles.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 8.12 PNUE/CMS/Rec. 8.2</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 8.13 PNUE/CMS/Res. 8.10</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 8.14</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>16. Communication et relations de la CMS</p> <p>(a) <i>Plan de communication et relations extérieures de la CMS</i> Le Secrétariat présentera le Plan de communication et des relations extérieures de la CMS, qui identifie les activités à entreprendre dans la poursuite de l'objectif 3 du [projet de] Plan stratégique 2006, soit « sensibiliser davantage et accroître l'engagement dans la conservation des espèces migratoires parmi les acteurs clés » et appuyer la réalisation des objectifs afférents du [projet de] Plan stratégique. Résultat escompté: La Conférence sera invitée à avaliser le Plan de Communication et de Relations extérieures de la CMS et à prier le Secrétariat d'entreprendre les activités envisagées pendant les trois prochaines années.</p> <p>(b) <i>Coopération avec les autres Organisations</i> Le Secrétariat introduira un document portant sur les options en matière de collaboration future au sein d'autres conventions liées à la biodiversité, préparé conjointement par le Groupe de liaison « Biodiversité » (BLG) et transmis aux forums pertinents au sein d'autres MEA, discutant des complémentarités potentielles dans leurs processus de suivi et de mise en oeuvre et fournissant un exposé raisonné pour la coopération. Résultat escompté: On s'attend à ce que la Conférence encourage le secrétaire exécutif à appuyer le BLG. Les Parties peuvent aussi souhaiter de suggérer les champs prioritaires dans lesquels le BLG pourrait être précieux dans un contexte CMS.</p>	<p>PNUE/CMS/Res. 8.8</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 8.15 PNUE/CMS/Res. 8.11</p>
<p>17. Projets d'amendement des Annexes de la Convention soumis par les Parties Les propositions soumises par 14 Parties à la CMS concernant le listage d'un total de 25 dans les Annexes I et/ou II de la Convention seront examinées. L'avis du Conseil scientifique sera présenté à la Conférence pour faciliter l'examen de chacune des propositions. Résultat escompté: Approbation ou rejet par la CdP de chacune des propositions en question.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 8.16</p>
<p>III. RESSOURCES</p>	
<p>18. Ressources humaines et Organisation Le secrétaire exécutif fera une brève présentation à ce sujet. Résultat escompté: La Conférence prendra note et commentera le rapport et les conclusions présentés par le Secrétaire exécutif.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 8.17</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>19. Budget et Administration</p> <p>(a) <i>Résultat du Budget 2003-2005 de la CMS</i> Le Secrétaire exécutif présentera en détails le rapport sur le sujet. Résultat escompté: La Conférence prendra note et commentera le rapport et les conclusions présentés par le Secrétaire exécutif.</p> <p>(b) <i>Budget à moyen terme et Plan 2006-2011</i> La présidence du Comité permanent présentera un document introductif sur les Scénarios budgétaires et les options pour réduire les coûts de la Conférence. La présidence du groupe de travail "Budget" présentera le mandat du Groupe et les quatre scénarios de budget. Le Secrétariat présentera les principales tâches de secrétariat et les tâches additionnelles du Scénario 4. Résultat escompté: La Conférence prendra une décision sur l'enveloppe budgétaire et les contributions pour 2006-2008 et confirmera le Plan à mi-parcours pour 2006-2011.</p> <p>(c) <i>Autres questions administratives</i></p> <p>(d) <i>Projet d'amélioration des fonds</i> Le Secrétariat fera une brève présentation power point sur le projet de collecte de fonds de la CMS. Résultat escompté: La Conférence sera invitée à prendre note du rapport, à approuver les recommandations contenues dans le document du Secrétariat et à donner ses conseils sur l'évolution future du projet.</p>	<p>PNUE/CMS/Conf. 8.18</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 8.19 PNUE/CMS/Conf. 8.19 Add1 et annexes afférentes</p> <p>PNUE/CMS/Conf. 8.20</p>
<p>20. Questions institutionnelles</p> <p>(a) <i>Elections du Conseil Scientifique et du Comité permanent</i> La Conférence aura la possibilité de nommer (ou de renommer) les membres attirés du Conseil scientifique.</p> <p>(b) <i>Autres questions institutionnelles</i></p>	<p>Ces Résolutions seront élaborées pendant la Conférence</p>
<p>IV. QUESTIONS FORMELLES ET CONCLUSION</p>	
<p>21. Rapport du Comité des pouvoirs La Présidence du Comité chargé de la vérification des pouvoirs fera régulièrement rapport sur l'état de la vérification des pouvoirs qui lui sont soumis pour examen.</p>	<p>Rapports oraux périodiques</p>
<p>22. Rapport du Comité des pouvoirs Les parties du rapports principal seront examinés en séance plénière dès lors qu'elles seront disponibles, généralement dans les deux jours suivant la session en question du Comité plénier. Les projets de rapport seront disponibles dans les trois langues de travail, sauf pour les sessions du dernier jour où ils ne seront disponibles qu'en version anglaise. Les rapports des autres comités de session, y compris les groupes de travail, seront présentés sur une base <i>ad hoc</i>.</p>	

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
<p>23. Adoption des Amendements des Annexes La session sera également invitée à adopter les amendements convenus à apporter aux Annexes de la Convention.</p>	
<p>24. Adoption des Résolutions et Recommandations La session sera invitée à adopter, lors de sa session finale, les textes des résolutions et recommandations transmises à la séance plénière, après examen détaillé et discussion au sein du Comité plénier.</p>	
<p>25. Date et lieu de la 9^{ème} CdP (2008) L'on s'attend à ce qu'une ou plusieurs Parties à la CMS se rendent à Bonn disposées à faire acte de leur candidature pour accueillir, dans le courant 2008, la neuvième Session de la Conférence des Parties.</p>	Ces Résolutions seront élaborées pendant la Conférence
<p>26. Autres questions Sous ce point de l'ordre du jour pourra être soulevée toute autre question non couverte par les points de l'ordre du jour précédent.</p>	
<p>27. Adoption du rapport de la réunion Un projet de rapport sera présenté pour adoption à la session plénière finale, dans la mesure du possible dans les trois langues de travail, étant entendu que le Secrétariat sera chargé de finaliser le texte dans les semaines suivant la session.</p>	
<p>28. Clôture de la réunion The meeting is expected to be closed by Friday, 25 November 2005, no later than 1700. Il est prévu de clôturer la session vendredi, 25 novembre, avant 17 h 00, Les membres du Comité permanent (seulement) seront invités à se réunir brièvement immédiatement après la clôture de la session</p>	